

LES CONSIGNES DE SECURITE

Randonner sur axe routier :

- À défaut de trottoir et d'accotements praticables, le groupe se déplace sur la chaussée ouverte à la circulation et marche à droite, sans jamais atteindre l'axe central de la voie.
- Le groupe est alors considéré comme un véhicule et à ce titre, il doit être signalé. D'où la présence des « gilets de sécurité » postés à l'avant du groupe (le guide) et en serre-file postés le long et à l'arrière du groupe...
- À l'annonce d'un véhicule (annonce verbale « voiture ! », trompette d'Henri et sifflet de Patricia), serrer le bas-côté.
- Comme nous sommes nombreux, des groupes de 30 personnes environ se forment pour les cheminements importants. Ils comprennent, en principe, chacun un guide et un serre-file (gilets jaunes). Les groupes doivent laisser un intervalle entre eux d'au moins 50 m.
- Pour inciter les véhicules à respecter l'intervalle latéral de 1,50 m, les serre-file utilisent si possible un drapeau en position horizontale côté circulation.

Traverser un axe routier :

On ne doit en aucun cas arrêter la circulation.

- A défaut de passages protégés, une personne « gilet sécurité » en amont et une autre en aval de la traversée lesquelles munies éventuellement chacune d'un drapeau, permettent de prévenir l'arrivée de véhicules.
- Regrouper tous les randonneurs hors circulation, sur l'accotement,...
- Attendre le signal de l'animateur désigné pour traverser.
- La traversée se réalise PERPENDICULAIREMENT à la chaussée

Consigne au maniement du drapeau (si utilisation) :

- Drapeau pointé vers le sol : la traversée n'est pas encore possible
- Tous les drapeaux horizontaux en travers de la voie à hauteur d'épaule : la traversée est possible sur l'ordre de l'animateur désigné. Dans cette position les véhicules en approche visualisent plus tôt la manœuvre.

Si le groupe est supérieur à 30 personnes : traverser par groupes.

- Si la météo est en alerte « vigilance orange » pour le jour de la randonnée, celle-ci est annulée.
- Ne vous éloignez pas sans prévenir, même en cas de besoin pressant !
- Ne pas quitter le groupe sans prévenir l'animateur.
- Lors des regroupements laissez aux retardataires le temps du repos

Dans tous les cas, ne jamais dépasser le guide



Programme des randonnées (départ 14h) de septembre à décembre 2023

09sept.	Forum des associations / Barneville	Gymnase
04 sept.	CATTEVILLE	Mairie
11 sept.	BRETEVILLE EN SAIRE	Plage
18 sept.	VASTEVILLE	Stade
25 sept.	LES MOITIERS D'ALLONNE	Eglise
02 oct.	BESNEVILLE	Bourg
09 oct.	LE VAST	Cascade
16 oct.	NOUAINVILLE	Mairie
23 oct.	Vacances scolaires	
30 oct..	Vacances scolaires	
06 nov.	ST JEAN DE LA RIVIERE	Aire pique-nique
13 nov.	BRIX	Salle Viannerie
20 nov.	BRICQUEBOSCQ	Salle communale
27 nov.	SCIOTOT	Plage
04 dec.	HARDINVEST	Mairie
11 déc.	PORTBAIL	Terre-plein du Havre
18 dec.	ROCHEVILLE	Eglise
25 déc.	Joyeux Noël	
08 janv.	LE VRETOT	Mairie - Boulangerie

Association « Les Randonneurs de la Côte des Isles » 02 33 52 66 05 - 06 10 48 02 72
gallet.max0452@orange.fr – site internet : randocotedesisles.jimdo.com



Dans une ambiance conviviale, découvrons notre belle région du Cotentin